



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 février 2024, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

Sont également présents :

France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim

Formant quorum sous la présidence du maire, Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2024-02-217 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 11 janvier 2024
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisés
 - 5.2 Nomination de directrice générale
 - 5.3 Demande de contribution financière de la table locale de concertation des aînés
 - 5.4 Autorisation paiement facture Boulons L.P.G
 - 5.5 Concernant des pourparlers pour l'achat du lot 6 137 352
 - 5.6 Demande d'adoption d'un plan de sauvegarde de la Côte-Nord/ appui à la Municipalité de Gros-Mécatika
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
 - 7.1 Adoption du rapport annuel d'activités du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en incendie pour 2023
- 8.0 Travaux publics
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
 - 9.1 Entériner paiement facture AtkinsRéalisis
- 10.0 Loisirs - Tourisme
 - 10.1 Demande d'aide financière - programme emplois d'été Canada 2024
 - 10.2 Demande d'aide financière / Corporation touristique et Socio-Économique de Longue-Rive
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
- 13.0 Législation
 - 13.1 Adoption du règlement no.24-01 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et des services pour l'année 2024
- 14.0 Affaires nouvelles
 - 14.1 _____
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-218 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-02-219 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de janvier 2024 totalisant 80 326.20\$.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 198 815.97\$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 80 326.20\$ pour le mois de janvier 2024, et les comptes fournisseurs totalisant 198 815.97\$.

QUE la directrice générale par intérim est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2024-02-220 NOMINATION DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE suite à l'affichage du poste de la direction générale et greffière-trésorière, le comité de sélection composé de membres du Conseil recommande la candidature de madame Christine Rivard :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme Madame Christine Rivard au poste de direction générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Longue-Rive effectif en date de la présente;

QUE monsieur Donald Perron, maire soit autorisé à signer un contrat de travail avec madame Christine Rivard pour et au nom de la Municipalité ;

QUE cette dernière soit autorisée à signer tous les documents relatifs au poste de direction générale et greffière-trésorière, ainsi que tous les effets bancaires de la municipalité.

2024-02-221 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA TABLE LOCALE DE CONCERTATION DES AINÉS

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la « Table locale de concertation des aînés de la Haute Côte-Nord » pour la production d'un planificateur pour les aînés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise une aide financière au montant de 50.00\$ à la Table locale de concertation des Aînés pour la création d'un guide planificateur 2024.

QUE la directrice générale est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2024-02-222 AUTORISATION PAIEMENT FACTURE BOULONS L.P.G.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Lizottes responsable des travaux publics, a fait part à la municipalité de l'utilité de l'achat d'un nettoyeur haute pression.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lizotte a reçu une soumission de la compagnie Boulons L.P.G. au montant de 6668.55\$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte l'achat du nettoyeur haute pression.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à faire le paiement pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive.

2024-02-223 CONCERNANT DES POURPALERS POUR L'ACHAT DE LOT 6 137 352 APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu un acompte le 20 juillet 2023 de 2 184,53 \$ de la part d'une personne intéressée à acheter le lot 6 137 352

CONSIDÉRANT, à cette époque, que la directrice générale et greffière-trésorière avait acheminé l'offre d'achat formel à être signée pour que le conseil municipal puisse statuer sur la proposition;

CONSIDÉRANT que la personne concernée n'a jamais donné suite à sa volonté d'acquérir par le dépôt d'une promesse d'achat formel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à la remise de l'acompte reçu pour clore ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale est mandatée afin de procéder au remboursement de l'acompte reçu le 20 juillet 2023 au montant de 2 184,53 \$ en lien avec des pourparlers pour l'achat du lot 6 137 352 appartenant à la Municipalité.

2024-02-224 DEMANDE D'ADOPTION D'UN PLAN DE SAUVEGARDE DE LA CÔTE-NORD / APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE GROS-MÉCATINA

CONSIDÉRANT QUE la région de la Côte-Nord est la seule région du Québec ayant subi une diminution de sa population pour la période du 1er juillet 2021 au 1er juillet 2022, tel que rapporté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ);

CONSIDÉRANT QUE l'ISQ prévoit également que la variation projetée de la population totale de la région de la Côte-Nord connaîtra un déclin de 12,9 % sur la période 2020-2041;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs facteurs contribuent au déclin de la Côte-Nord, notamment le vieillissement de la population, la commutation des travailleurs, la disponibilité de services publics de qualité, la pénurie de logements abordables et l'insuffisance d'incitatifs fiscaux;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada disposent de tous les moyens nécessaires pour contrer le déclin actuel et annoncé de la région de la Côte-Nord, pour autant qu'ils s'en soucient et qu'ils s'engagent dans une démarche concertée et significative de sauvegarde de la région:

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au Gouvernement du Québec l'adoption d'un Plan de sauvegarde de la Côte-Nord pour contrer le déclin socio-démographique annoncé par l'ISQ;

QU'il sollicite Madame Kateri Champagne-Jourdain, députée de Duplessis, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, afin qu'elle préside l'élaboration et la réalisation d'un **Plan de sauvegarde de la Côte- Nord**;

QU'il demande d'inclure les élus locaux et régionaux dans la démarche du Plan de sauvegarde de la Côte-Nord;

QU'il suggère quelques mesures pour favoriser la sauvegarde de la Côte-Nord, notamment :

- MAJORER les réductions d'impôts pour particuliers habitant une région éloignée;
- APPUYER les initiatives pour offrir du transport aérien fiable et abordable aux résidents des régions éloignées;
- ACCORDER une déduction fiscale pour frais de transport aux familles habitant une région éloignée;
- ASSURER une reconnaissance du travail des éducateurs et éducatrices en service de garde en adaptant les règles administratives et budgétaires aux disparités nordiques;
- MAJORER les investissements dans les milieux scolaires en régions éloignées afin que les villes nordiques reçoivent les mêmes services que les grands centres;
- MAJORER les programmes d'aide à l'habitation (rénovation et construction) pour tenir compte des coûts nordiques réels et transférer les enveloppes budgétaires aux MRC de la Côte-Nord pour une gestion plus fluide et ciblée des interventions en matière de logement;
- ROHIBER le recours à la commutation aérienne à 100 % pour tous les projets majeurs d'exploitation des ressources naturelles (plus de 200 travailleurs, nécessitant une autorisation environnementale et située à 125 kilomètres ou moins d'une communauté) et contraindre ces entreprises à déposer un plan de dotation du personnel comportant le recours à un pourcentage minimal de personnes résidentes de la région administrative, dans le cadre du processus gouvernemental d'approbation des projets;
- FAVORISER la diminution de la commutation aérienne des travailleurs en accordant aux entreprises du secteur primaire un crédit d'impôt de 30 % sur la masse salariale des travailleurs établis en mode résident* au Nord du 49e parallèle (*travailleurs domiciliés plus de 200 jours par année);
- ACCORDER aux entreprises minières opérant au Nord du 49e parallèle une déduction sur les redevances minières équivalentes à leurs investissements locaux et régionaux visant le maintien et le développement durable d'infrastructures stratégiques (eau potable, eaux usées, infrastructures municipales, transport, loisirs et culture, énergie, habitation, scolaire, santé et services sociaux, environnement);
- APPUYER la transition énergétique et les projets de décarbonation des entreprises minières en comblant le déficit énergétique du secteur de Fermont, notamment par la construction d'une nouvelle ligne de transport 315 kilovolts entre le poste Montagnais et Fermont et l'octroi de contrats d'approvisionnement en énergie éolienne;

- COMPLÉTER la construction et le pavage complets de la route 389 reliant la Côte-Nord au Labrador, la prolongation de la route 138 en Basse-Côte-Nord et la construction d'un pont à l'embouchure du Fjord-du-Saguenay;

QUE copie de la présente résolution soit transmise, pour appui, à:

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Kateri Champagne-Jourdain, députée de Duplessis, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- Madame Marilène Gill, députée de Manicouagan;
- Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque;

2024-02-225 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU PLAN DE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE POUR 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le rapport annuel d'activités du Plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en incendie pour l'année 2023, et ce, tel que présenté par le directeur du service incendie, M. Martin Bouchard.

2024-02-226 ENTÉRINER PAIEMENT FACTURE 1682671 ET 1682676 D'ATKINS RÉALIS CANADA INC

CONSIDÉRANT la facture 1682671 de la firme AtkinsRéalys au montant de 1 595.57 \$;

CONSIDÉRANT la facture 1682676 de la firme AtkinsRéalys au montant de 13 868.00 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de ces deux factures par le coordonnateur des projets spéciaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine le paiement des factures no. 1682671 et 1682676 de la firme AtkinsRéalys pour un montant total de 15 463.57 \$.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à faire le paiement pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive.

2024-02-227 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2024

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine la présentation de deux demandes d'aide financière soient un préposé à l'accueil et un guide naturaliste dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2024.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous documents relatifs à ces demandes d'aide financière.

2024-02-228 AIDE FINANCIÈRE / CORPORATION TOURISTIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LONGUE-RIVE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière au montant de 6 000\$ à la Corporation touristique et socio-économique de Longue-Rive inc. pour la tenue de ses activités au cours de l'année 2024.

QUE la directrice générale est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2024-02-229 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 24-01 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES ET DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2024 ET ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-01

CONSIDÉRANT QUE le 20 décembre 2023, lors de la tenue d'une séance extraordinaire, le conseil municipal a procédé à l'adoption du budget 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit pourvoir, au cours de l'exercice financier 2024, à la totalité des dépenses prévues au budget;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé le 14 décembre 2023 et le dépôt du projet de règlement 24-01 a été fait lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a obtenu copie du règlement dans les délais requis et qu'il renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE des copies papiers ont été disponibles pour le public lors du dépôt du projet de règlement et lors de la séance d'adoption du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le règlement 24-01 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et des services pour l'année 2024.

CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière dépose 2 (deux) documents au Conseil municipal.

A. Communiqué / Accompagnement vers la transition numérique de votre entreprise

B. Commission municipale du Québec annonce un audit de performance sur l'encadrement et le financement des organismes sans but lucratif

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 H 17, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 26.

2024-02-230 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 26.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

Donald Perron, maire

France Brassard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim